



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
46^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 16 février 2026

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 34 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 45^{ème} séance plénière du Conseil Municipal du 22 décembre 2025</u> le procès-verbal de la 45 ^{ème} séance plénière du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.
2	Décide sous 33 voix pour 1 abstention	<u>Remisage à domicile de véhicules du parc automobile de la Ville</u> - de fixer la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile comme suit : • Le Maire • Le Directeur Général des Services • Le Directeur Général des Services Techniques • Le responsable du Centre Technique Municipal • Le responsable des Espaces Verts • Le responsable des cimetières et aires de jeux • Les responsables d'astreinte • Le médiateur et écrivain public, officier d'état civil • Le médiateur de la Ville qui gère les doléances des administrés • A titre exceptionnel ou temporaire, tout agent nommément désigné par le Maire. - d'autoriser M. le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules et de remisage à domicile.
3	Décide sous 34 voix pour	<u>Approbation de la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel - dommages aux biens</u> - d'approuver la signature du protocole d'accord transactionnel. - d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférant.
4	Décide sous 34 voix pour	<u>Approbation de la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel - dommages sur monument</u> - d'approuver la signature du protocole d'accord transactionnel. - d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférant.
5	Décide sous 34 voix pour	<u>Retrait de la délibération « Validation de l'Avenant 2 à la convention d'OPAH-RU 2022-2026 » du 5 novembre 2025</u> de retirer la délibération « Validation de l'Avenant 2 à la convention d'OPAH-RU 2022-2026 » du Conseil Municipal du 05 novembre 2025.
6	Décide sous 34 voix pour	<u>Validation de l'avenant 2 à la convention d'OPAH-RU 2022-2026, dans sa nouvelle forme comme demandé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah)</u> d'approuver l'Avenant 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer pour la Ville de Sarreguemines.
7	Décide sous 34 voix pour	<u>Demande de subventions pour la mise en place d'un éclairage en LED au stade de la Blies</u> - d'approuver le projet de mise en place d'un éclairage en LED au stade de la Blies,

		- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit : Coût total prévisionnel : 222 500 € HT Subvention FAFA : 12 500 € (6%) Subvention DSIL : 89 000 € (40%) Participation de la Ville : 121 000 € (54%) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération. - de prendre acte du dépôt auprès de l'État, au titre délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) »												
8	Décide sous 34 voix pour	<u>Actualisation de l'état des effectifs au 01.03.2026</u> - de procéder à la modification suivante du tableau des effectifs permanents : <table border="1"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th><th>SUPPRESSIONS</th><th>CREATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">PERMANENT</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Culturelle</td><td>Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 8/20^{ème}</td><td rowspan="2">Assistant d'enseignement artistique à 20/20^{ème}</td></tr> <tr> <td>Assistant d'enseignement artistique à 12/20^{ème}</td></tr> <tr> <td>Adjoint du patrimoine</td><td>Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe</td></tr> </tbody> </table> Il convient également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel : - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel,	FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATION	PERMANENT			Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 8/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique à 20/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique à 12/20 ^{ème}	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe
FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATION												
PERMANENT														
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 8/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique à 20/20 ^{ème}												
	Assistant d'enseignement artistique à 12/20 ^{ème}													
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe												
9	Décide sous 34 voix pour	<u>Convention projet "NOTRE ECOLE FAISONS-LA-ENSEMBLE"</u> d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement du projet de l'école maternelle Montagne Supérieure dans le cadre du dispositif « Notre école faisons-la ensemble ».												
10	Décide sous 34 voix pour	<u>Création d'un groupement de commande concernant l'assurance dommages aux biens et risques annexes</u> - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances - d'adhérer à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances - de charger le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Coordonnatrice - d'autoriser le Maire à signer et à exécuter la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurances												
11	Décide sous 34 voix pour	<u>Extension du port de Steinbach – Avenant n°1 à la convention portant cahier des charges de concession</u> - d'approuver l'avenant n°1 ayant pour objet de formaliser la nouvelle configuration du port de Steinbach, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant, ainsi que de tout document s'y rapportant.												
12	Décide sous 34 voix pour	<u>Destruction des nids de frelons asiatiques - Convention de partenariat avec un prestataire spécialisé</u> de prendre acte du partenariat avec l'entreprise « Ça Pique Plus » dans le cadre de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la collectivité.												
13	Décide sous 34 voix pour	<u>Création d'une servitude conventionnelle de passage – Lycée Nominé</u> - d'instaurer une servitude conventionnelle dite de passage sur la partie immobilière cadastrée Section 11, parcelles 291, 297, 298 et 301, au profit de la partie immobilière cadastrée Section 11, parcelles n°292, 293, 294, 295 et 296,												

		- de valider la convention de servitude, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent, dans le cadre de la réalisation de l'opération.
14	Décide sous 34 voix pour	<u>Convention de servitudes avec ENEDIS – Renforcement du réseau électrique aérien Rue du Docteur Hauth</u> - d'approuver la conclusion avec ENEDIS d'une convention de servitudes relative aux travaux de renforcement du réseau électrique aérien sur la parcelle communale cadastrée section 23, numéro 029, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document s'y rapportant.
15	Décide sous 34 voix pour	<u>Création d'une ZAC sur le site des Faïenceries de Sarreguemines – Clôture du mandat d'études préalables attribué à la SEBL Grand Est</u> - de prendre acte du bilan de clôture de l'opération présenté par SEBL Grand Est décomposé comme suit : • Total des dépenses 231 992,95€ TTC • Total des recettes 243 855,76€ TTC • Soit un solde dépenses/recettes de 11 862,81€ ; - de prendre acte que le solde en question fera l'objet d'un remboursement de SEBL Grand Est à la Ville de Sarreguemines ; - de donner quitus à SEBL Grand Est pour l'accomplissement de sa mission ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de clôture afférent à l'opération, et toute pièce se rapportant à la présente
16	Décide sous 33 voix pour 1 abstention	<u>Cession d'une bande de terrain d'une largeur de 10.00 m à Monsieur GUR Erol</u> - de céder à Monsieur GUR Erol les parcelles provisoirement cadastrées section 73 numéros 2/81, 3/81, 4/80 et 7/79, pour une contenance de 982 m² au prix de 4.419,00 € ; - de conditionner la validité de la présente autorisation à la réalisation effective de la vente dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération ; - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition ; - de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge de l'acquéreur.
17	Décide sous 34 voix pour	<u>Approbation de la modification du document d'aménagement forestier Ville de Sarreguemines</u> - d'approuver le projet de modification du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2026 à 2042, établi par l'Office National des Forêts, en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier - de charger l'Office National des Forêts de déposer le document d'aménagement modifié auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Sarreguemines pour la période 2026-2042, conformément aux dispositions du Code Forestier - d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant,
18	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT - Communications</u> - décisions financières - renonciation au droit de préemption urbain

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
 Maire
 1^{ER} Vice-Président de la Communauté
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
 et au Rayonnement Universitaire Territorial